



CONCOURS PHOTO sur INSTAGRAM

sur le thème « **J'aime Auriol** »

Le traditionnel concours photo de la ville d'AURIOL se renouvelle en étant réservé cette année aux utilisateurs de l'application photo **INSTAGRAM**. **Vous avez jusqu'au 1er septembre 2018** pour poster votre photo participante sur le thème : **J'aime AURIOL**

Que vous soyez d'Auriol ou de passage dans notre belle commune, tous les participants pourront déclarer leur amour pour la beauté des paysages auriolais en une image maximum par participant avec la contrainte qu'elle soit prise sur notre commune.

Les 3 plus belles / originales photographies postées sur Instagram dans chaque catégorie (adultes et jeunes) seront récompensées avec des lots de nos partenaires lors d'une projection à la bibliothèque à l'occasion des Journées du Patrimoine et de la Culture en septembre et paraîtront sur différents supports de la ville.

Pour participer c'est simple, il suffit de vous abonner au **compte instagram** : **@concoursphoto_auriol** et d'utiliser en légende ou en commentaire de sa photo participante, le HASHTAG **#jaimeauriol** pour la **catégorie Adultes** (18 ans et plus) ou **#jekiffeauriol** (ou **#jekiffauriol**, les deux orthographes sont acceptées) pour la **catégorie Jeunes** (17 ans et moins).

C'est gratuit, amusez-vous, étonnez-nous !

La procédure pour participer au concours sur Instagram en 3 étapes :

1/ être titulaire d'un compte personnel Instagram ou poster sur le compte Instagram d'un de ses parents (il suffira de mettre en légende ou en commentaire le prénom et le nom de l'enfant participant et le #jekiffeauriol)

2/ vous abonner au compte **concoursphoto_auriol**

3/ poster une photo sur votre compte personnel Instagram ou celui de votre parent avec en légende ou en commentaire de la photo participante le hashtag **#jaimeauriol** (pour les 18 ans et plus, catégorie adultes) et **#jekiffeauriol** (ou **#jekiffauriol**, les deux orthographes sont acceptées, pour les 17 ans et moins, catégorie Jeunes).

Parmi toutes les photos postées sur les flux **#jaimeauriol** et **#jekiffeauriol** ou **#jekiffauriol** (les deux orthographes sont acceptées) auxquels notre équipe est abonnée, votre photo participante sera directement repostée par notre équipe sur le compte Instagram du concours **@concoursphoto_auriol** avec l'ensemble des photos participantes. Vous n'avez rien à faire !

A l'issue du concours qui se termine le 1er septembre 2018, 6 photos au total seront classées par un jury et récompensées à l'occasion des journées du Patrimoine et de la Culture avec une projection et différents lots de nos partenaires.

REGLEMENT

GRAND CONCOURS PHOTO INSTAGRAM

Organisé par la ville d'Auriol

PRÉAMBULE

Art. 1 - La ville d'Auriol organise son grand concours photo exclusivement sur Instagram jusqu'au 1er septembre 2018.

Le thème est **J'aime Auriol**. Ce concours est gratuit et ouvert à tous avec pour but de valoriser Auriol au travers de photographies (cf. Art. 7).

CANDIDATURE

Art. 2 - Le concours se déroule à compter de la date de publication du présent règlement et jusqu'au 1^{er} septembre 2018 minuit.

Art. 3 - Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes, amateurs et professionnels, résidant en France.

Les membres du Jury ne peuvent pas participer.

Art. 4 - Les candidatures sont réparties en deux catégories d'âges : adultes (18 ans et plus) et jeunes (17 ans et moins). Chaque participant peut proposer une photo avec en légende le hashtag **#jaimeauriol** pour la catégorie Adultes (18 ans et plus) ou **#jekiffauriol** ou **#jekiffauriol** pour la catégorie Jeunes (17 ans et moins). Sont acceptées les photos couleurs et noir et blanc, format carré, portrait ou paysage.

Art. 5 - Pour participer il suffit de vous abonner au compte Instagram **@concoursphoto_auriol** puis d'ajouter le Hashtag **#jaimeauriol** ou **#jekiffauriol** ou **#jekiffauriol** dans la légende de la photo ou en commentaire. Cette photo rejoindra ainsi le flux des photos participantes au concours.

Art. 6 – En participant vous vous engagez à être l'auteur de votre cliché. La ville d'Auriol se réserve le droit de vérifier en cas de litige.

Art. 7 – La photo proposée devra impérativement avoir été prise sur la commune d'AURIOL. En participant, l'auteur s'y engage tacitement.

Art. 8 - La candidature est nominative et limitée à une participation par personne dans une des deux catégories (Adultes ou Jeunes).

JURY ET SELECTION

Art. 9 - Le jury sera composé de personnes reconnues pour leurs compétences en matière de photographie dont un ou plusieurs représentants de la ville d'Auriol. Les délibérations se feront à

huit clos et les résultats seront communiqués aux lauréats au cours d'une cérémonie de remise des prix à l'occasion des journées du Patrimoine et de la Culture 2018. Les résultats seront relayés sur Instagram, sur Facebook et le site de la ville.

Art. 10 - Dans chacune des catégories le jury classera 6 photos. Les 3 meilleures photos dans chaque catégorie obtiendront chacune un prix. Le choix du jury ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

DROITS D'UTILISATION

Art. 11 - Les participants autorisent la ville d'Auriol à divulguer leurs noms et prénoms sur tous supports connus de la ville d'Auriol ainsi que dans la presse sans aucune limitation et pour une durée de 10 ans.

Art. 12 - Une autorisation signée d'une personne clairement visible sur un cliché doit être envoyée à communication.auriol@orange.fr ainsi que l'autorisation du propriétaire d'un bien immobilier reconnaissable. La ville d'Auriol dégage toute responsabilité sur ce point.

Art. 13 - La participation est gratuite. En contrepartie la Mairie s'engage à utiliser les clichés uniquement à des fins de communication et de valorisation de la commune sans utilisation commerciale.

Art. 14 - La ville d'Auriol se réserve le droit à tout moment d'annuler, de reporter le concours et/ou de modifier une ou plusieurs des modalités du présent règlement après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent et ce, sans recours possible.

Art. 15 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

VOTRE CONTACT

**Direction des Affaires Culturelles
et de la Communication (DACC)**

Mairie d'Auriol - Place de la Libération - 13390

Tél. : 04 42 04 70 06 / 04 42 04 43 68

communication.auriol@orange.fr

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la commune : www.mairie-auriol.fr

A NOTER : pour poster des photos en format paysage ou portrait sans recadrage au carré, lisez la documentation Instagram liée : https://fr-fr.facebook.com/help/instagram/1469029763400082?helpref=faq_content